



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 26353

Texte de la question

M. Pierre Albertini attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'audit réalisé en 1995 auprès des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale qui concluait à la nécessité de fusionner les corps d'agents administratifs et les corps d'adjoints administratifs, compte tenu que ces personnels effectuaient les mêmes tâches. Cette proposition est, jusqu'à présent, demeurée lettre morte. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons pour lesquelles il n'a pas été donné suite aux conclusions de l'audit.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Albertini](#)

Circonscription : Seine-Maritime (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26353

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 1999, page 1334

Réponse publiée le : 29 mars 1999, page 1887